

**Zeitschrift:** Tracés : bulletin technique de la Suisse romande  
**Herausgeber:** Société suisse des ingénieurs et des architectes  
**Band:** 131 (2005)  
**Heft:** 13: Mobilité urbaine

## Vereinsnachrichten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CNR : SUIVI DE LA COLLECTION DES NORMES

Lors de sa séance spéciale des 30 et 31 mai, la commission centrale des normes et règlements (CNR) a approuvé la norme SIA 181 « Protection contre le bruit dans le bâtiment ». Résultat de près de huit ans de travaux de révision, elle remplacera dès le 1<sup>er</sup> novembre 2005 l'édition de 1988. La commission responsable n'ayant pas réussi à convaincre la commission sectorielle des avantages d'un changement paradigmatique - dans le sens d'une tripartition entre exigences minimales, standards ou élevées -, la CNR a autorisé la publication d'une version révisée avec des exigences minimales légèrement plus élevées.

La commission a été informée de l'avancement des principaux projets en cours, ainsi que de deux nouveaux concernant la révision de la norme SIA 203 « Décharges contrôlées » et un nouveau RPH 105 « Prestations et honoraires des géologues ». A la demande du secrétariat général, la CNR a retiré, avec effet immédiat, la norme SIA 183 « La protection contre l'incendie dans la construction » de la collection des normes. Elle a encore autorisé le guide R72 pour l'élaboration de normes.

Les discussions de cette séance se sont focalisées sur le suivi de la collection des normes et la motivation de ceux qui les élaborent. Il en est ressorti que la création de normes peut être l'occasion de diffuser des idées innovantes et d'exprimer des tendances politiques, la commission étant d'avis que ces idées ou tendances ne doivent en principe pas figurer directement dans les normes, mais être insérées dans les documentations ou les cahiers techniques. La question de savoir si des standards différents doivent être déterminés dans les normes, voire si, pour

des conventions d'utilisation particulières, une nouvelle norme sur les standards d'élaboration devra être créée, sera discutée ultérieurement. Toutefois, la collection des normes doit impérativement offrir un choix pour tout élément se rapportant à la sécurité.

La collaboration avec les législateurs doit être intensifiée à tous les niveaux politiques, ceci afin de mettre à disposition de leurs usagers des normes partielles et consensuelles. En outre, le fait de ne publier que les normes strictement nécessaires doit permettre d'éviter de produire un trop grand nombre de normes et les conséquences financières que cela pourrait avoir.

Dr Markus Gehri, secrétariat général SIA

## MISE EN CONSULTATION DE LA NORME SIA 422

Avec d'autres normes d'aménagement du territoire, la norme SIA 422 « Méthodes de mesure de la capacité des zones constructibles » est appelée à contribuer à l'harmonisation formelle des travaux d'étude. Que ce soit au niveau du Parlement fédéral ou au niveau concordataire, les 26 législations cantonales ont déjà motivé plusieurs tentatives allant dans ce sens, certaines ayant échoué alors que d'autres sont encore en élaboration. Ces velléités ont poussé les associations professionnelles concernées, la Conférence des offices cantonaux chargés de l'aménagement du territoire, l'Office fédéral du développement territorial ainsi que les Hautes écoles à collaborer avec la sia, pour aborder l'harmonisation de ce domaine par le biais des normes sia.

La nouvelle norme a été élaborée par l'institut spécialisé dans la recherche territoriale au sein de la Haute école de Rapperswil, en étroite collaboration avec l'EPFL et des praticiens. Elle propose diverses formules pour la mesure et le dimensionnement des zones à bâtrir.

Le projet mis en consultation est téléchargeable à partir du site Internet <www.sia.ch> (rubriques « la pratique > normes >mises en consultation »). Les commentaires et prises de position doivent être soumis d'ici au 15 septembre 2005 au service des normes (gut@sia.ch), sous le chiffre correspondant à la norme et au moyen du formulaire électronique prévu à cet effet. Aucune réaction n'est recevable sous une autre forme.

Martin Gut, secrétariat général SIA

## CARSHARING POUR LES MEMBRES BUREAUX SIA

En collaboration avec Mobility, la sia propose une solution de mobilité peu onéreuse à ses membres: Mobility Business CarSharing. Plus de 1 000 PME, administrations, sociétés et institutions utilisent déjà cette solution qui permet de satisfaire simplement, et à moindres coûts, les besoins en automobile sans avoir ses propres véhicules.

Les clients de Mobility disposent 24h/24 de 1 750 véhicules repartis dans plus de 1 000 emplacements à travers la Suisse. Il est possible d'installer un emplacement Mobility dans l'enclave même d'une entreprise. Le CarSharing (auto-partage) permet d'effectuer de longs trajets en train (ou avec d'autres transports en commun), puis de poursuivre à bord d'un véhicule de Mobility.

Une carte Mobility personnelle coûte Frs 120.- par an (Frs 250.- pour la carte transmissible). Elle donne accès à une grille tarifaire attrayante pour les entreprises. Pour une location inférieure à une semaine, la formule Basic offre un véhicule de catégorie « Economy » pour Frs 2.35 Frs/h (tarif de jour) et 51 centimes par kilomètre (24 centimes à partir de 101 km). Ce tarif inclut l'essence, le service, l'entretien ainsi que toutes les assurances.

## Une mise à l'épreuve quotidienne

Un sol industriel doit être esthétique et résistant. Chaque jour, charge de pression, abrasion, chocs, acides et influences atmosphériques mettent les revêtements de tous types à forte contribution. Pour bénéficier de solutions efficaces et performantes, adressez-vous de préférence à un spécialiste de l'Association suisse des entreprises de sols industriels et de chapes VSIU-ASESI. Nous adhérons à la qualité – côté pile et côté face !

Informations complémentaires sous :  
[www.vsiu-asesi.ch](http://www.vsiu-asesi.ch) / Tel. 031 970 08 81



En cas d'inscription à *Mobility Business CarSharing*, les membres sia recevront un bon unique de 50 Frs pour leurs trajets.

Le formulaire d'adhésion et des informations supplémentaires au sujet de l'offre *Mobility* se trouvent sur [www.sia.ch/mobility](http://www.sia.ch/mobility).

Karin Frei, secrétariat général SIA

### SECTION VAUDOISE

Candidatures au titre de membre individuel

- *Giroud Luc*, ingénieur civil, dipl. ETS/VD - HES en 2000, prix SIA-VD pour son travail de diplôme, candidature avec dossier
- *Mavrocordatos-Blatter Alexandra*, architecte dipl. EPFL en 1989
- *De Rham Sébastien*, architecte dipl. EPFL en 1999
- *Stotzer Marc-André*, architecte dipl. ETS / Bienn en 1990, puis dipl. de The Ohio State University en 1993, inscrit au REG A en 2000
- *Ventura Emmanuel*, architecte dipl. EPFL en 1992

Nous rappelons à nos membres qu'ils ont la possibilité d'adresser au comité leurs remarques ou oppositions éventuelles dans un délai de quinze jours.

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises à la direction de la sia à Zurich.

**IP**

**INTER PROTECTION SA**

**Fini les problèmes de canalisation!**

Grâce au système éprouvé LSE, tous les problèmes concernant les canalisations et conduites d'eau attaquées par la rouille sont résolus. Le système LSE est le seul traitement intérieur de la tuyauterie sans travaux de dégagement et d'excavation. Ce système offre après nettoyage une protection contre l'oxydation garantie par un revêtement intérieur à base de résine époxyde.

**IP assainit avec succès depuis déjà plus de 15 ans avec le système LSE.**

Pour tous renseignements, veuillez vous adresser à:  
**interprotection@vtxnet.ch**

3014 Berne Rodmatstrasse 35 Tél. 031 333 04 34, Fax 031 333 04 45  
1053 Cugy/VD Chemin des Dailles 6 Tél. 021 731 1721, Fax 021 731 5091

Two small, rectangular images are shown side-by-side. The top image shows a dark, heavily corroded and damaged section of a pipe. The bottom image shows a clean, smooth, and restored section of the same pipe, demonstrating the effectiveness of the LSE treatment.

L'enfant n'est pas une marchandise

Envoyez-moi votre documentation sur:

- la campagne "Stop trafic d'enfants"
- le parrainage
- le bénévolat dans ma région

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Rue \_\_\_\_\_

NPA/Lieu \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

Terre des hommes • En Budron C8 • 1052 Le Mont-sur-Lausanne  
Tél. 021/654 66 66 • Fax 021/654 66 77 • E-mail [info@tdh.ch](mailto:info@tdh.ch) • [www.tdh.ch](http://www.tdh.ch)

